Public

Calendrier - Lieux - Modalités d'accès : Planification sur le site EGOC [Sessions à venir] Nous contacter pour suivi des programmations et des planning sur www.egoc.org

Catégorie

Offre de l'EGOC

Tarifs

Modalités d'animation

Formateur

Effectif

Taux de satisfaction

Tarif / Coût stagiaire

Droit de la famille - CAF 25

MAJ : Mercredi 18 novembre 2026

Objectif professionnel

Connaître les notions clefs du droit de la famille pour les appliquer à sa pratique professionnelle

Contenu

1ère partie : LES RUPTURES de la CONJUGALITE

LE DROIT DU COUPLE

III – Les séparations

- L'aide juridictionnelle

*Barème, conditions

- Procédures et études des différentes formes de divorces (lois de 2004 et de 2016) :

Les conséquences du divorce

**Les conséquences personnelles du divorce :*

-Conséquences entre époux

-Conséquences vis à vis des enfants

**Les conséquences financières :*

-Pensions alimentaires (généralités et moyens de son exécution)

-Les prestations compensatoires

-Les dommages et intérêts

- Ruptures de pacs et de concubinage

*Procédures et conséquences

IV – Le décès

- Les droits du veuf, du partenaire du pacs ou du concubin survivants

2ème partie : DROITS DE L'ENFANT ET DE LA FAMILLE

I – Le droit de la filiation (Loi du 16 janvier 2009 ratifiant l'ordonnance du 4 juillet 2005 ; art 311-25 & 312)

- L'enfant

-Etablissement de la filiation

-Contestation de la filiation

- L'enfant adopté

-Adoption plénière : Conditions, Effets

-Adoption simple : Conditions, Effets

II – L'autorité parentale (Loi n° 2002-305 du 4 mars 2002 ; articles 371-1 & 372 du code civil)

- Les titulaires de l'autorité parentale

-Couple marié, pacsé, concubin, « séparé »

-Parent(s) vivant seul(s)

- Les conditions pour l'exercer
- L'exercice de l'autorité parentale

-L'intérêt de l'enfant

-Choix de la résidence (dont résidence alternée)

-Droit de visite et d'hébergement

-Droit d'éducation

- L'obligation alimentaire (article 205 du Code Civil)

-Principes de fixation, d'exécution et de révision des pensions alimentaires

-Lien avec l'ARIPA

III - Droits de l'enfant (Article 375-1 et suivants du code civil)

- Le droit d'être entendu
- Le droit d'entretenir des relations avec ses grands-parents, avec des tiers
- Le droit d'être protégé

3ème partie : INTERMEDIATION FINANCIERE

intermédiation financière, la possibilité pour les Caf d'octroyer des titres exécutoires sera vue pendant la formation.

Méthodes mobilisées

800x600

Normal
0

21

false
false
false

FR
X-NONE
X-NONE

MicrosoftInternetExplorer4

/* Style Definitions */
table.MsoNormalTable
{mso-style-name:"Tableau Normal";
mso-tstyle-rowband-size:0;
mso-tstyle-colband-size:0;
mso-style-noshow:yes;
mso-style-priority:99;
mso-style-parent:"";
mso-padding-alt:0cm 5.4pt 0cm 5.4pt;
mso-para-margin:0cm;
mso-para-margin-bottom:.0001pt;
mso-pagination:widow-orphan;
font-size:10.0pt;
font-family:"Times New Roman",serif;}

Apports théoriques par des professionnels (avocate – formatrice)

Cas pratiques exposés par les participants : apports concrets et situations vécues dans leur pratique professionnelle

Réflexions et échanges entre les participants et les intervenants

Documents écrits illustrant et soutenant les propos

Modalités d'évaluation et de validation:

Evaluation en amont : sous forme d'un questionnaire ou d'un entretien avec le formateur pour valider les prérequis, d'évaluer les besoins spécifiques et de déterminer le niveau de connaissances

Evaluation au cours de la formation : validation de la compréhension et de l'acquisition des connaissances sous forme mises en situations, de réflexions collectives et d'utilisation d'outils de diagnostic

Evaluation à chaud : à l'issue de la formation, un bilan oral et une évaluation écrite permettront d'apprécier la qualité de la prestation et de mesurer l'efficacité de l'action au regard des objectifs globaux

Evaluation à froid : réalisée avec un outil interne Caf

Attestation de suivi : Feuille de présence

Attestation de participation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action sera remise aux stagiaires à l'issue de la formation

---

Accessibilité:

Nos formations sont accessibles à tous les agents Caf. Pour toutes personnes en situation de handicap, nous vous invitons à nous contacter afin d'étudier ensemble les modalités d'accès à la formation et de nous transmettre tout document nécessaire pour l'ajustement des prestations et la mise en oeuvre de dispositifs adaptés.

Niveau d'accessibilité des prestations proposées dans les locaux de l'EGOC : fiche informative du registre public d'accessibilité disponible sur le site de l'EGOC : Page « Contact et Accessibilité »

Délais d'accès à la formation:

Délais d'accès entre la demande et le début de la prestation : engagement d'une réponse dans les 15 jours ou conditionné aux délais de procédures de marché (1 mois pour les sessions INTER).

**Pour toutes informations administratives, pédagogiques,
d'accompagnement aux personnes
ou d'une adaptation de la formation sur mesure,
vous pouvez nous contacter au 02 99 29 82 42 ou 02 99 29 82 43**